

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à disposition du public

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Quimperlé fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée afin d'intégrer les dispositions de la loi dite « Climat et Résilience » et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Bretagne sur la limitation de la consommation d'espace naturels agricoles et forestiers.

Le projet de modification, l'exposé des motifs, l'évaluation environnementale et les avis émis par les Personnes Publiques Associées et la MRAe seront mis à la disposition du public pendant un mois du 14 août au 15 septembre 2025.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

Consultation du dossier :

- En version papier : au siège de Quimperlé Communauté, situé au 1 rue Andreï Sakharov à Quimperlé, aux jours et heures habituels d'ouverture de cet établissement.

- En version numérique sur le site internet de Quimperlé Communauté <https://www.quimperle-communaute.bzh/>

Les remarques et observations pourront être transmises pendant cette période :

- dans le registre papier mis à disposition au siège de Quimperlé Communauté accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de cet établissement ;

- par courrier adressé au siège de Quimperlé Communauté 1, rue Andreï Sakharov, CS 20245, 29394 Quimperlé Cedex avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Quimperlé » ;

- par mail (scot@quimperle-co.bzh) avec la mention « modification simplifiée du SCoT du Pays de Quimperlé ».